

n°4

Juin 2019

Zones Non Agricoles

À retenir cette semaine

- Pyrale du buis:** le premier vol observé.
- Processionnaire du Pin :** le vol a commencé.
- Processionnaire du chêne:** plusieurs signalements.
- Mineuse du marronnier:** les premiers dégâts sont visibles.
- Tigre du platane:** les premiers symptômes sur le feuillage sont observés.
- Oïdium du platane:** les premières attaques sont visibles.
- Pucerons du tilleul:** de nombreuses colonies sont observées
- Focus :** sur l'Ambroisie

Attention: aucune parution du BSV n'est prévu pour les deux prochains mois

BUIS

Pyrale du buis

Observations du réseau

Actuellement, la **fin de la 1ère génération** est **observée** (sur la plupart des sites d'observation).

Les **premiers papillons** ont été **capturés** à Aix-Les-Bains (73) et Lempdes (63) mais les **captures** restent **faibles**.

Au cours des **semaines à venir**, les **captures de papillons** vont **augmenter**.

Dans **la région** la pyrale **réalise**, classiquement, **son cycle** avec **3 générations** de chenille.

Au **cours de l'été**, **2 vols** de papillons pourront être **observés, restez vigilants**.

Les **2 pics de vol à identifier :**

- 1 au cours du mois de juillet
- 1 au cours du mois d'août.

Pour rappel le **cycle de la pyrale du buis** est disponible dans le BSV ZNA N°02-2018, sur le site de la FREDON Auvergne:

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/BSV_ZNA_2018_N02.pdf

Impact esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)

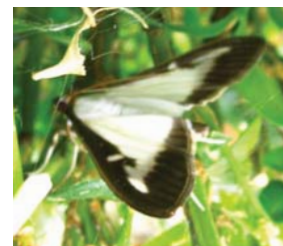
Nul Modéré Fort

Méthode de biocontrôle

Au cours de l'été, les **pièges à phéromones** permettront d'identifier les **pics de vol**.

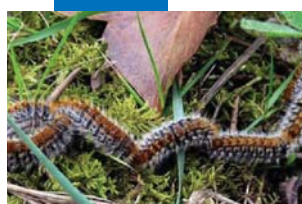
Ainsi ils permettront le positionnement **du traitement Bt (Bacillus thuringiensis)**, au meilleur moment soit environ 8 jours après le pic de vol.

Les pièges à phéromones permettent aussi de **repérer la période idéale** pour placer les **diffuseurs de trichogrammes**.



Papillon de la pyrale du buis

Source : FREDON AURA



PINS

Processionnaire du pin

Observations du réseau

Malgré l'**observation de processions tardives**, elles sont maintenant **terminées**.

Les **premiers adultes** (papillons) ont été **capturés (semaine 26)** mais leur **nombre** reste encore **faible**.

Les **captures de papillons** vont s'étalées de **juin à début septembre**, selon les conditions climatiques.

Méthode de biocontrôle

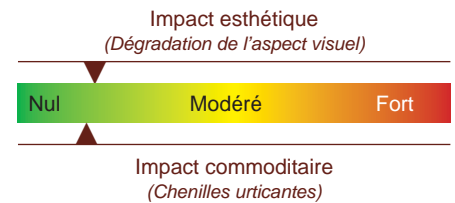
Au cours de l'été seuls, les **pièges à phéromones** peuvent être mis en place.

Ils permettent la **capture des papillons mâles** et **réduisant la capacité de reproduction**.

Pour rappel les différents **moyens de lutte** sont disponibles sur la fiche technique, accessible sur le site de la FREDON Auvergne

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/FREDON-Auvergne-Processionnaire-pin_Moyens_lutte.pdf

Papillon de la processionnaire du pin.
Source : FREDON AURA



CHENES

Processionnaire du chêne

Observations du réseau

Sur plusieurs communes de l'Allier (03), des chenilles processionnaires ont été observées sur les chênes.

Nuisibilité

Les chenilles se nourrissent en **dévorant les feuilles** ne laissant que les nervures, **dépréciant** fortement l'**aspect esthétique** et entraînant une **diminution de l'activité photosynthétique**.

De plus, la chenille **processionnaire du chêne** émet des **poils urticants** contenant une **protéine urticante thaumétopéine**, déclenchant des **réactions allergiques**.

Méthodes de bio-contrôle

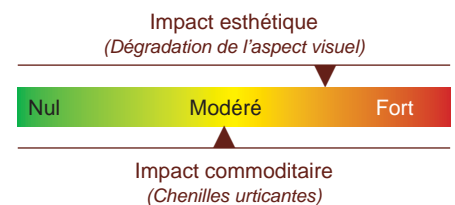
Au **cours du mois de juin**, il est possible d'**enlever et détruire les nids (par grattage, aspiration)**. Attention toute intervention doit se réaliser avec une protection: combinaison, gants, lunettes.

Des **pièges à phéromones** peuvent être mis en place au cours du **mois de juillet-septembre**.

Tout au long de l'année, **pensez à favoriser l'installation des mésanges** qui se nourrissent des chenilles.

Pour rappel le cycle de la processionnaire du chêne est indiqué dans le BSV ZNA N°04-2018, sur le site de la FREDON Auvergne:

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/BSV_ZNA_2018_N04.pdf



MARRONNIERS

Mineuse du marronnier

Observations du réseau

Pour le site d'Aix-Les-Bains (74) les captures restent faibles et les dégâts sur le feuillage sont également faibles.

Ces attaques **très localisées**, touchent fortement quelques sites et quand d'autres sont épargnés.



Dans les **jours à venir** les attaques risquent de **s'amplifier**. En effet les attaques liées à de **fortes températures entraînant la chute prématurée des feuilles**.

PLATANES

Tigre du platane

Observations du réseau

Pour les sites d'observations, le **niveau d'infestation reste stable et faible** pour ce **mois de juin**.

Tout **l'été**, **surveillez** régulièrement la **population de tigres**. Les tigres devraient **débuter** leurs **migrations** vers l'**écorce** au cours du **mois de septembre**.

Oïdium du platane

Observations du réseau

Des **attaques d'oïdium** sont visibles sur les platanes de plusieurs **sites d'observation**.

La **fréquence et l'intensité** de la maladie est encore **faible**. Toutefois, elle est favorisée par des températures chaudes et un climat sec.



Nuisibilité

En juin, **peu d'impact visuel** ou de **gênes commerciales** causés par le tigre.



Nuisibilité

Le **feuillage** est recouvert d'un **feutrage blanc** et farineux sur la **face supérieure des feuilles**.

Il peut également prendre un aspect grisâtre par l'action combinée de la maladie et la présence des tigres du platane. Les feuilles peuvent se recroqueviller et parfois même se dessécher.

TILLEULS

Pucerons du tilleul

Observations du réseau

Sur plusieurs sites d'observation, de nombreuses colonies de **pucerons ont été observées** au cours du mois de **juin**.

La **présence d'auxiliaires**, notamment par la présence d'*Adalia bipunctata* (Coccinelle à 2 points) ont permis de **maintenir les populations** de pucerons à des niveaux acceptables.



Toutefois, les **températures chaudes** de cette semaine peuvent être **favorables au développement des pucerons**.

Nuisibilité

Actuellement, **quelques dégâts** sont à remarquer sur le feuillage, feuilles crispées (liés aux piqûres des pucerons) mais **absence de miellat ou de fumagine**.

Ambroisie

Ambrosia artemisiifolia

Impact comodatitaire
(Pollen allergisant)



Observations du réseau

L'**ambroisie** est déjà **installée** sur le territoire auvergnat et rhône-alpin.

Les **stades observés sont assez variés**, des ambrosies au stade 2 feuilles jusqu'à 20 cm de hauteur sont observées.

L'ambroisie est **actuellement à des stades très variés** mais pas encore en floraison.

La **période à risque est la floraison** (fleurs mâles) car c'est à ce moment qu'un grain de pollen extrêmement **allergisant** est émis à raison de plusieurs millions de grains par plante et par jour.

Nuisibilité

Cette **plante annuelle** est présente depuis **plusieurs années** sur le territoire **auvergnat et rhône-alpin**.

L'ambroisie est un **véritable problème de santé publique**.

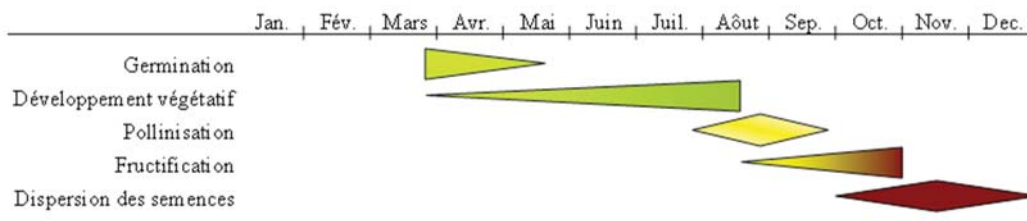
En effet, son **pollen** provoque des **réactions allergiques**. Sur une échelle de 1 à 5, son potentiel allergisant est classé à 5 (la plaçant au niveau du pollen des graminées, les plus agressifs).

Les **principaux symptômes** touchent **l'appareil respiratoire** (rhinite, trachéite et asthme), les conjonctivites peuvent être fréquente et parfois des réactions cutanées (acnés et eczéma) apparaissent.

La **période à risque** pour les **personnes sensibles** court de **fin juillet à fin septembre**.

Cycle biologique

Cycle de développement de l'ambroisie
Source : FREDON AURA



Ambroisie au stade plantule
Source : FREDON AURA (TP)



Ambroisie au stade 4-6 feuille
Source : FREDON AURA



Ambroisie au stade 4-6 feuille
Source : FREDON AURA(TP)

Règles de sécurité pour les interventions

- Porter des vêtements dit «de terrain» (ou combinaison), afin d'éviter la dispersion du pollen dans les véhicules et dans les habitations.
- Porter des gants de travail afin d'éviter le contact avec la plante.
- Se protéger avec des masques anti-pollen (norme EN 149 FFP3).

Ambroisie

Ambrosia artemisiifolia

Méthode de contrôle

Il faut **détruire** l'ambroisie **avant la floraison** afin de **limiter le risque d'allergie** et **avant grenaison** afin de **limiter le stock semencier**.

Ils **imposent la destruction de la plante** en **tous lieux** et par **toute personne** concernée (propriétaire, exploitant, domaine public ou privé).

En Auvergne-Rhône-Alpes, de nouveaux arrêtés préfectoraux sont publiés: pour le Puy-De-Dôme (depuis le 05/06), pour le Cantal pour (depuis le 21/06), pour l'Ain (depuis le 25/06/2019), pour le Rhône (depuis le 28/06/2019).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le nouveau portail ambroisie, à l'adresse suivante:

<http://ambroisie.fredon-aura.fr>

Vous pourrez y retrouver tous les éléments réglementaires et techniques utiles notamment aux référents ambroisie.

La note nationale est également disponible sur le site de la FREDON Auvergne à l'adresse suivante

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/ambroisie/note_nationale_BSV2017_ambroisies.pdf

Dans le prochain numéro du 06 Septembre 2019



Ravageur(s)/ Maladie(s)

Vous pourrez retrouver l'ensemble des suivis habituels comme la pyrale du buis, la processionnaire du pin et d'autres bio-agresseurs...



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées du référent : Cécile Bois (CA AURA), cecile.bois@aura.chambagri.fr.



Coordonnées de l'animatrice FREDON AURA : Marie ARCHIMBAUD - bsv-zna@fredon-auvergne.fr

A partir d'observations réalisées par :

Communes auvergnates Courpière, Clermont Auvergne Métropole, Chatel-Guyon, Monistrol-Sur-Loire, Sainte-Sigolène, Saint-Mamet-La-Salvetat, Vichy, Moulins et technicienne FREDON Auvergne.

Communes Rhônalpines (Montmélian, Cruet, Cognin, La Motte Sercolex, Aix les Bains, Chambéry, Villeurbanne, Cran Gevrier, Annecy, Annemasse, Gaillard, Montélimar, Valence, Grenoble, Meylan, Saint Chamond, Tournon sur Rhône, Bourg Saint Andéol, Privas, Bourg en Bresse et Annonay.

Autres observateurs: Golf du Forez, Maison Familiale et Rurale d'Eyzin Pinet, Golf de Chassieu, Naturalis, Natura Pro, Soufflet Vigne, SHHF.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de la DRAAF/SRAL Auvergne-Rhône-Alpes - Plan Ecophyto.